

## DÉPARTEMENT DU LOIRET

### COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 AVRIL 2025

**Date de convocation :** L'an deux mil vingt-cinq, le lundi dix-sept, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur COLAS Christian, Maire.

**31 mars 2025**

**Nombre de Conseillers**

<b>En exercice</b>	<b>: 15</b>	Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, d'HÉROUVILLE Emmanuel, ARNOULT Dominique, MARIE Olivier, NOËL Samuel, PACAUD Anne-Christine, DAVID Patrick, MORDELET Jonathan,
<b>Présents</b>	<b>: 08</b>	Formant la majorité des membres en exercice.
<b>Votants</b>	<b>: 14</b>	Etaient excusés : Mesdames et Messieurs CARROUÉE Henri pouvoir à M. MARIE Olivier, d'HÉROUVILLE Yolande pouvoir à M. d'HÉROUVILLE Emmanuel, BOUREY Anne pouvoir à M. COLAS Christian, PONSIGNON Eric pouvoir à M. NOËL Samuel, DEREAU-FRAUDET Adeline pouvoir à M. ARNOULT Dominique, CUISINIER Quentin pouvoir à M. DAVID Patrick.

Etait absente : Madame QUELIN Sophie.

Secrétaire de séance : Madame PACAUD Anne-Christine.

La séance est ouverte à 18 h 00.

### PRÉAU SALLE DES FÊTES : DEMANDE D'AIDE DU DÉPARTEMENT

Lors de sa réunion du 17 mars 2025, le Conseil Municipal a validé la mise en place d'une toiture en ardoises sur le Préau de la Salle des fêtes.

Le devis retenu de la société PIMENTA s'élève à 11.942 € HT.

Pour assurer le financement de cette opération, il est proposé de demander une aide au Département (dans le cadre du FAPO) pour une somme de 3.370 €.

Le Conseil Municipal donne son accord.

### COMPTE DE GESTION 2024 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### COMPTE DE GESTION 2024 : SERVICE "EAU POTABLE"

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### COMPTE DE GESTION 2022 : SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### COMPTE ADMINISTRATIFS 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur d'HÉROUVILLE Emmanuel, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur COLAS Christian, Maire,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

Libellé	Fonctionnement Dépenses ou déficit	Fonctionnement Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		68 148,04 €.	87 221,92 €.	
Opérations de l'exercice	417 334,57 €.	500 390,08 €.	140 177,45 €.	194 190,67 €.
Totaux	417 334,57 €.	568 538,12 €.	227 399,37 €.	194 190,67 €.
Résultats de clôture		151 203,55 €.	33 208,70 €.	

#### COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE "EAU POTABLE"

Libellé	Exploitation Dépenses ou déficit	Exploitation Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		65 574,03 €.		117 027,50 €.
Opérations de l'exercice	56 222,34 €.	50 065,59 €.	10 616,10 €.	22 752,45 €.
Totaux	56 222,34 €.	115 639,62 €.	10 616,10 €.	139 779,95 €.
Résultats de clôture		59 417,28 €.		129 163,85 €.

#### COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Libellé	Exploitation Dépenses ou déficit	Exploitation Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		102 912,95 €.		12 633,11 €.
Opérations de l'exercice	36 919,06 €.	44 527,46 €.	31 747,04 €.	19 939,10 €.
Totaux	36 919,06 €.	147 440,41 €.	31 747,04 €.	32 572,21 €.
Résultats de clôture		110 521,35 €.		825,17 €.

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
  - un excédent de fonctionnement de : 151 203,55 €.
  - un déficit d'investissement de : 33 208,70 €.
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
  - affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 117 994,85 €.
  - affectation aux excédents capitalisés (ligne 1068) : 33 208,70 €.

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 : SERVICE "EAU POTABLE"

Le Conseil Municipal,

- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
  - un excédent d'exploitation de : 59 417,28 €.
  - un excédent d'investissement de : 129 163,85 €.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
  - affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 59 417,28 €.

## AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 : SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Le Conseil Municipal,

- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
  - o un excédent d'exploitation de : 110 521,35 €.
  - o un excédent d'investissement de : 825,17 €.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
  - o affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 110 521,35 €.

## TAUX D'IMPOSITION 2025

Le Conseil municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,27 %

## SUBVENTIONS 2025

Il est proposé d'adhérer à l'association Fondation Sologne ce qui permet aux habitants du village de profiter d'un tarif d'entrée de 50 %. Le coût est de 45 € pour le village. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2025 de la Commune, qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2024, à 573 462,85 €. en recettes et dépenses de fonctionnement et à 176 242,55 €. en recettes et dépenses d'investissement.

## BUDGET PRIMITIF 2025 – SERVICE « EAU POTABLE »

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2025 du service « eau potable », qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2024, à 106 801,91 €. en recettes et dépenses d'exploitation et à 179 265,76 €. en recettes et dépenses d'investissement.

## BUDGET PRIMITIF 2025 – SERVICE « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2025 du service « assainissement », qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2024, à 154 360,35 €. en recettes et dépenses d'exploitation et à 120 938,52 €. en recettes et dépenses d'investissement.

La séance est levée à 20 h 00.

Pour extrait,

Le Maire,



C. COLAS.